



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation du règlement n° 1065**

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement numéro 1065 décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de la conduite d'égout sanitaire de l'intercepteur nord et décrétant un emprunt de 590 000 \$ pour en payer le coût a été adopté par le Conseil municipal le 12 mars 2024.

Le règlement numéro 1065 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'avril.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière